

Gembloux, le 16 août 2017

## ARRETE DE POLICE

Vu la demande introduite par l'entreprise RAMAEKERS afin d'effectuer des travaux pour le raccordement Proximus rue des Résistants à Grand-Manil ;

Considérant que l'exécution de ces travaux présente un danger et nécessite l'interdiction de circuler et la mise en place d'une déviation ;

Attendu qu'il y a urgence et que le moindre retard pourrait occasionner des dommages aux usagers ;

Vu les dispositions légales et notamment les articles 133 al.2 et 135 §2 de la Nouvelle Loi Communale et l'Arrêté Ministériel du 07 mai 1999 relatif aux chantiers temporaires ou mobiles ;

### DECIDE :

**Article 1 :** Interdiction de circuler dans une partie de la rue des Résistants à Grand-Manil et mise en place d'une déviation de 7h00 à 17h00.

**Article 2 :** Ces dispositions sont matérialisées par la pose, par l'entreprise RAMAEKERS, de la signalisation telle que décrite en annexe.

### Remarque :

- un chemin d'accès de 4 m de largeur est à prévoir pour le passage des véhicules du Service. Incendie et l'aide médicale urgente.
- les bouches et bornes d'incendie devront rester dégagées.
- d'une manière générale, la signalisation doit être conforme aux dispositions du Code de la Route.

**Article 3 :** Le présent arrêté sera applicable du lundi 21 août au vendredi 25 août 2017 ;

**Article 4 :** Les infractions au présent arrêté seront punies des peines prévues par la loi ;

Administration communale de Gembloux

Parc d'Épinal • 5030 Gembloux

☎ 081 62 63 31 📠 081 62 63 86 • [administration@gembloux.be](mailto:administration@gembloux.be)

**Article 5** : Expédition du présent arrêté sera adressée à :

- la Province de NAMUR, Service des Affaires Générales, Mémorial Administratif, rue du Collège, 33 à 5000 NAMUR
- Monsieur le Commissaire Divisionnaire de la Zone de Police de GEMBLOUX
- Monsieur le Responsable du Poste de Secours de GEMBLOUX (Zone NAGE)
- Poste Médical de Garde de l'A.G.H.H.N. - Madame Sophie Goyens, Place Communale, 6 à 5080 Rhisnes
- l'Administration des Ponts et Chaussées
- T.E.C. NAMUR et BRABANT WALLON
- B.E.P., Département Environnement, à l'attention de Monsieur LEBON, avenue Sergent Vrithoff, 2 à 5000 NAMUR
- RAMAEKERS – mail : [benoit@ramaekers-construction.be](mailto:benoit@ramaekers-construction.be)

*Le Bourgmestre ff,*

*Alain GODA*

Administration communale de Gembloux

Parc d'Épinal • 5030 Gembloux

☎ 081 62 63 31 📠 081 62 63 86 • [administration@gembloux.be](mailto:administration@gembloux.be)